

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Avant la reprise des rapports avec Moscou : le montant des créances françaises sur la Russie. — La responsabilité de la guerre : deux articles significatifs de la presse allemande. — Le Reich demandera-t-il son admission à la Société des Nations ? — Le protocole d'arbitrage se heurte à l'opposition de l'opinion britannique.

Quelle est le montant de la créance française sur la Russie ?

La question mérite d'être posée à l'heure où les relations semblent devoir reprendre entre les deux pays.

Naturellement, il ne saurait être question d'apporter des chiffres rigoureusement précis : il est possible, en effet, que le Gouvernement des Soviets ait racheté une partie de ses rentes sur le marché français.

Les indications qui suivent restent donc approximatives.

Au début de l'année 1920, le Gouvernement français entreprit une vaste enquête auprès de tous les porteurs de valeurs russes.

Cette enquête, formellement incomplète et close le 31 janvier 1920, a donné les résultats suivants :

- 1^o Fonds d'Etat et emprunts fonciers : 6.932.003.400
- 2^o Emprunts des chemins de fer garantis par l'Etat : 1.899.271.250
- 3^o Emprunts des villes russes : 518.300.500
- 4^o Sociétés diverses : 2.000.000.000

Soit un total de : 11.349.575.150

Ainsi, le montant total déclaré des créances françaises d'avant-guerre sur la Russie dépasse onze milliards de francs : 9.350 millions d'emprunts garantis par le gouvernement et les grandes municipalités russes, et deux milliards investis dans des entreprises commerciales et industrielles de toute nature : banques, mines, exploitation de pétrole ou de houille...

A ces chiffres déjà importants, il convient d'ajouter la dette de guerre de la Russie envers la France : soit six milliards de francs.

C'est M. Noulens, ancien ambassadeur à St-Petersbourg qui assumera, en quelque sorte, la tâche de défendre les intérêts des créanciers français au sein de la Commission dont nous avons signalé la constitution.

Faut-il rappeler que ces créanciers ont formulé une résolution subordonnant la reprise des relations économiques avec les Soviets aux deux principes suivants :

« 1^o Reconnaissance expresse de tous les traités et engagements passés par les autorités russes, centrales ou locales antérieurement au 7 novembre 1917 ;

« 2^o Rétablissement intégral des biens, droits et intérêts des ressortissants étrangers ou versement d'une indemnité équitable. »

Le Gouvernement français n'est pas obligé évidemment de respecter les deux principes sus-énoncés.

Est-ce à dire qu'il pourra passer outre et n'en tenir aucun compte ?

Il hésitera, sans nul doute, à assumer une telle responsabilité malgré son vif désir de renouer au plus tôt avec les Soviets.

Parmi les articles que la presse allemande a consacrés ces jours derniers à la question des responsabilités de la guerre, il en est deux qui méritent une mention particulière.

L'un, publié par la *Berliner Volkszeitung*, républicain, sous la plume du général baron Schoenaich, fait observer que les nationalistes se trompent en croyant que le paragraphe 231 du Traité de paix accuse l'Allemagne d'être seule responsable de la guerre, et que l'obligation de réparer est fondée sur ce texte unique.

En effet, l'article 231 parle de la responsabilité de l'Allemagne et de ses alliés.

Or, la responsabilité de l'Autriche a été particulièrement grave : on ne peut douter que le comte Berchtold ait poussé de toutes ses forces à un conflit armé avec la Serbie ; et c'est à cet homme que le gouvernement allemand n'avait pas craint d'accorder un blanc-seing.

Par ailleurs, l'article 232 qui rap-

pelle la violation de la neutralité belge, peut, tout aussi bien que le précédent, servir de base juridique aux réparations.

D'autre part, selon le général von Schoenaich, les nationalistes commettent une erreur tout aussi lourde en s'imaginant que l'honneur du peuple allemand exige une répudiation solennelle de la signature imposée en 1919.

En effet, l'honneur du peuple allemand, que personne n'a songé à consulter en 1914, n'a rien à voir avec la culpabilité de l'Empereur, de Bethmann, Moltke, Jagow et Falkenhayn ; et on ne peut que s'étonner de voir un parti pour lequel la guerre a toujours présenté un caractère sacré, purificateur, répudier aujourd'hui, après la défaite, une décision saluée avec autant d'enthousiasme quand on pouvait en attendre la victoire.

Un deuxième article a été publié par la *Germania* — catholique — sous le titre « Responsabilités de guerre et Société des Nations ».

Le journal catholique s'efforce d'y démontrer quel tort peut résulter pour l'Allemagne d'une action diplomatique si ostensiblement revêtue de l'estampille nationaliste.

Au moment où des hommes politiques étrangers s'efforcent de rétablir une atmosphère de conciliation, ils voient leurs espérances menacées par une manœuvre dont la maladresse ravive d'anciennes blessures et contribuera à ranimer contre l'Allemagne des accusations qui tombaient peu à peu dans l'oubli.

L'organe du centre estime qu'un ajournement indéfini de la note allemande renfermerait l'approbation des esprits réfléchis.

Ainsi l'opposition s'accroît en Allemagne contre la notification officielle de la non culpabilité du Reich, réclamée par les nationalistes.

Cette opposition cache-t-elle, ou plutôt prépare-t-elle un revirement important de la part du gouvernement allemand vis-à-vis de la Société des Nations ?

Il n'est pas impossible.

Nous avons indiqué que l'opinion allemande était divisée sur l'opportunité de l'entrée du Reich à l'Assemblée de Genève.

Or, si l'on en croit certaines informations, le Cabinet de Berlin songerait sérieusement à demander son admission.

La nouvelle a été lancée par le *Daily Telegraph*.

Elle a été passée sous silence par la plupart des journaux allemands et seuls la *Berliner Zeitung*, la *Gazette de Voss* et le *Vorwärts* l'ont reproduite.

Certains faits rendent vraisemblable cette nouvelle.

D'abord, le refus du Gouvernement allemand de céder aux injonctions des nationalistes exigeant leur entrée dans le Cabinet et le désaveu officiel de la responsabilité allemande.

Il y a eu aussi certaines déclarations de M. Stresemann, le ministre des Affaires étrangères, confessant l'autre jour qu'il n'avait pas d'objection sérieuse à formuler contre l'adhésion de son pays à la Société des Nations.

Enfin, il y a eu les invitations répétées adressées de Genève même aux dirigeants allemands.

N'annonce-t-on pas, par exemple, que le docteur Nansen, délégué scandinave à la Société des Nations, vient de se rendre à Berlin en mission au moins officieuse ? Il apporterait, dit-on, au chancelier Marx l'assurance que, si l'Allemagne posait sa candidature à la Société, elle obtiendrait sans nul doute un siège permanent au Conseil.

Voilà, évidemment, bien des faits qui rendent plausible la nouvelle annoncée par le *Daily Telegraph*.

D'ailleurs, si l'on en croit certaines informations, l'Allemagne aurait déjà entrepris, auprès de la plupart des nations représentées à Genève, des démarches afin de connaître l'accueil qu'on réserverait à une éventuelle demande d'admission.

Il est peu vraisemblable, pourtant, que cette demande d'admission soit adressée par l'Allemagne avant la séparation de l'Assemblée actuelle qui doit s'achever à la fin de la semaine.

Nous avons dit qu'à Genève les

négociations sur l'arbitrage se déroulaient favorablement.

Trop favorablement, sans doute, au gré de certains, car nous assistons à une vigoureuse offensive contre un accord éventuel de la part d'une bonne partie de l'opinion britannique.

On peut dire que toute la presse libérale et conservatrice s'élève avec énergie contre les concessions faites par lord Parmoor au principe des garanties militaires et de l'éventuel concours de la flotte britannique.

Le *Manchester Guardian* nous avertit par exemple que l'opinion française s'égare si elle croit qu'on emploiera la marine et les forces aériennes britanniques contre toute puissance qui commettrait un acte d'agression contre la paix du monde.

Le *Daily News* écrit de son côté que ce qu'on dit au sujet du rôle de la flotte britannique « est pure stupidité ».

Quant à la presse conservatrice, son opposition n'admet pas le moindre ménagement.

Dans ces conditions, on ne voit pas comment le Parlement Britannique consentirait à ratifier tout accord éventuel arrêté à Genève, à moins d'y apporter tellement de réserves que celui-ci perdrait toute signification.

La conclusion à tirer est celle-là même qui maintes et maintes fois fut formulée : l'impérialisme britannique se refuse à abandonner quoi que ce soit de son individualisme étroit ; il se refuse au moindre sacrifice en faveur de la paix.

Dans tous les cas, il n'est pas sans intérêt que nous soyons dès maintenant prévenus de la vraie pensée britannique — car nous pourrions plus facilement éviter les écueils que nous préparerait une conférence de désarmement qui, à l'exemple de celle de Washington, tendrait purement et simplement à nous désarmer seuls ou presque.

M. D.

INFORMATIONS

L'Allemagne et la S. D. N.

On annonce que l'Allemagne aurait pressenti la délégation française à Genève, afin de s'assurer que la France ne fera pas d'objections à ce que le Reich ait un siège permanent au conseil de la Société des Nations.

On annonce également que l'Allemagne ne doit avoir aucune crainte à ce sujet.

M. Stresemann, qui jusqu'ici considérait comme inopportune une demande d'admission de l'Allemagne à la Société des Nations, se rallierait maintenant au point de vue contraire.

L'entrée des produits allemands

Le « Journal officiel » publie un décret fixant à 26 pour cent de leur valeur la taxe à prélever sur les importations allemandes à leur entrée en France.

Cette taxe, qui sera applicable à partir du 1^{er} octobre, sera perçue, comme en Angleterre, au profit des réparations. Conformément au plan Dawes, le produit de la taxe sera imputé sur les annuités allemandes, dont le montant est fixé par le plan à un milliard de marks-or en 1924-1925.

Un des avantages de cette taxe, en dehors de la recette appréciable qu'elle produira, est d'éviter tout transfert de capitaux : l'importateur français de marchandises allemandes en déclare la valeur, la douane prélève en francs 26 pour cent de cette valeur qu'elle verse au Trésor pour le compte des réparations, et l'exportateur allemand se fait rembourser en marks par son gouvernement.

L'Angleterre et le rapport Dawes

M. Frank Hodges, lord civil de l'amirauté, a déclaré que le rapport Dawes ne soulage en rien l'industrie minière si éprouvée.

Sous le rapport économique, a ajouté M. Hodges, la politique des réparations en nature est une mauvaise politique, et du point de vue du commerce britannique et de la situation des travailleurs, le traité anglo-russe offre une bien meilleure perspective que le rapport Dawes.

M. Aimery, député unioniste, parlant à Birmingham, a déclaré qu'il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à remettre l'Allemagne sur pied et qu'il serait temps de procéder à cette restauration lorsque les marchés anglais auront été raffermis.

Les Etats-Unis voudraient désarmer les derniers

Le général Bliss, a dit qu'à son avis la paix ne pourra pas régner en Europe aussi longtemps que l'Allemagne et la Russie ne feront pas partie de la S. D. N.

Interrogé au sujet de la question du désarmement, le général Bliss, qui est un des auteurs du plan Bliss-Shatwell pour la paix, a déclaré : « Je ne suis pas d'avis de désarmer un seul navire américain ni un seul soldat, tant que les autres pays ne nous donneront pas de sérieuses garanties. »

Le traité d'arbitrage italo-suisse est signé

M. Mussolini et M. Wagière, ministre de Suisse à Rome, ont signé le traité de conciliation et de règlement judiciaire entre l'Italie et la Suisse.

Ce traité stipule que tous les différends entre les deux pays pourront être déferés obligatoirement à la cour permanente de justice internationale dans le cas où ils n'auraient pas été résolus par des négociations directes ou par voie de conciliation.

Le traité est conclu pour dix ans. M. Mussolini a envoyé au président de la Confédération suisse une lettre de félicitations pour la conclusion de ce traité et pour la conciliation qui unit les deux pays.

Après la signature du traité, MM. Mussolini et Wagière ont prononcé des discours relevant l'importance du traité et confirmant la sincère, durable et réciproque sympathie qui unit les deux pays.

Un incident russo-japonais

On vient, maintenant seulement, de savoir, à Moscou, que le 12 août dernier les autorités soviétiques du Kamtcharka avaient confisqué un chalutier japonais égaré dans les eaux territoriales russes. Mais deux jours après des torpilleurs japonais avaient mis à terre quarante hommes qui ont délivré le chalutier et son équipage.

Le président du comité révolutionnaire a envoyé alors au commandant de la flottille japonaise une protestation exigeant la restitution du chalutier et le châtement des coupables.

Au Maroc espagnol

Dans le secteur de Xauen, des légionnaires qui installent un poste aux alentours de leur campement ont été attaqués. Il y a eu quatre tués et douze blessés.

A la suite des combats de Gorgues, l'ennemi qui a subi des pertes nombreuses, se montre découragé.

En Chine

Le Gouvernement de Pékin luttera contre Chang-Tso-Lin

Wu-Pei-Fu a déclaré à des journalistes étrangers que le gouvernement chinois ne faisait que son devoir en envoyant des expéditions punitives contre le Tche-Kiang et Moukden.

Il a, de plus, fait part de son intention de continuer la campagne dans le Nord jusqu'au jour où Chang-Tso-Lin aura été une bonne fois réduit à sa merci.

« La guerre contre Moukden, a-t-il ajouté, n'aura rien de haineux. Elle se bornera à chasser Chang-Tso-Lin du poste qu'il occupe. Sa démission arrangerait les choses en mettant fin au conflit. »

Chang-Tso-Lin protégera les étrangers

Au cours d'une conférence qui a eu lieu à la résidence, et à laquelle assistaient diverses notabilités étrangères, le maréchal Chang-Tso-Lin a déclaré que tant qu'il conservera ses fonctions actuelles il protégera les étrangers.

Chang-Tso-Lin a en outre déclaré que les enjeux de la lutte actuelle sont la sécurité de la Mandchourie,

et qu'il ne s'arrêtera pas à des demi-mesures.

Un sanglant combat

Le 21, a eu lieu un engagement qui fut le plus sanglant de la présente guerre. Les troupes du Kiang Su, après un combat désespéré, parvinrent à percer les lignes du Tche-Kiang entre Kading et Nanziang.

700 hommes du Tche-Kiang, amenés de Kashing par chemin de fer, furent lancés dans la bataille et parvinrent à repousser les troupes du Kiang-Su-Ki et laissèrent 500 morts sur le terrain. Le colonel Litaokuo est du nombre. A l'heure actuelle, le front du Tche-Kiang a recouvré son unité.

En Géorgie

La légation de Géorgie communique le télégramme suivant reçu de la frontière géorgienne :

« Les insurgés continuent la lutte. Des combats sont engagés sur plusieurs points dans les districts de Zougddi et de Sénaki. Le long de la rivière Kodor plusieurs milliers de révolutionnaires ont arrêté la marche des troupes russes. Des détachements communistes formés hors du territoire géorgien participent aux combats avec les troupes soviétiques. Parmi les fusillés de Batoum se trouve la jeune fille Agathe Godeladze. Le 17 septembre les détenus de Batoum ont forcé les portes de la prison et se sont enfuis. »

Le projet de budget pour 1925

Le budget pour 1925 sera sans relâche et M. Herriot y consacrera le plus clair de son temps, ayant le vif désir, nous en avons l'assurance, d'en réaliser l'équilibre avant la fin du mois.

Déjà, les fascicules exposant dans leurs détails les propositions budgétaires dont les ministres ont fixé les chiffres globaux sont à l'impression et il est infiniment probable que vers la fin du mois, le 29 ou le 30, la commission des finances en sera saisie.

Rien cependant de définitif ni dans les chiffres, ni dans la procédure d'examen, ni dans les dates ne sera décidé avant le prochain conseil des ministres. C'est là que les résolutions définitives seront prises.

CHRONIQUE LOCALE

A BIENTOT LE BUDGET !

Un communiqué officiel annonce que la préparation du budget de 1925 avance rapidement. L'examen des dépenses est presque terminé, mais en ce qui concerne les recettes, l'étude n'en est pas encore achevée.

Toutefois on compte que la semaine prochaine, le ministre des finances sera en mesure de communiquer au Conseil des ministres, ce budget équilibré.

Dans quelques jours, les contribuables verront, d'après le détail des dépenses et des recettes, si les prochaines feuilles d'impôt seront plus légères que celles de cette année.

D'aucuns ont confiance : ils espèrent que les dépenses ont été comprimées le plus possible, et que des économies sérieuses ont été réalisées.

Mais rien n'est moins sûr, car ce qui est certain, c'est que tous les impôts sont maintenus et qu'ils seront réclamés, tout comme l'an passé, aux contribuables.

L'ère des compressions n'est pas encore venue, et si même quelques dépenses sont supprimées, le contribuable sera soumis au double décime, et au chiffre d'affaires.

On promet que l'année prochaine, il y aura du nouveau, et que les économies seront sérieuses.

Déjà, des projets de loi sont annoncés : et c'est ainsi que les journaux annoncent lundi matin qu'un certain nombre de députés viennent de déposer une proposition de loi tendant à la suppression des Conseils de préfecture.

L'article 2 est ainsi conçu : « Les affaires contentieuses sou-

mises actuellement à la compétence

du Conseil de préfecture ressortiront aux tribunaux civils de première instance, sauf ce qui sera dit aux articles 3 et 4.

« Les affaires de la compétence pénale du Conseil de préfecture seront dévolues aux tribunaux correctionnels.

« Le contentieux électoral, actuellement de la compétence du Conseil de préfecture, sera porté directement devant le Conseil d'Etat.

« Le jugement des comptes des communes et des établissements publics, dévolu précédemment au Conseil de préfecture, sera confié à une commission composée des trois directeurs départementaux des contributions directes, de l'enregistrement et de deux conseillers généraux désignés par le préfet.

« Les appels des décisions de cette commission seront portés devant la Cour des comptes. »

C'est un beau projet : mais combien de fois a-t-il été proposé, voire même voté ?

Conseillers de préfecture, sous-préfets sont condamnés depuis longtemps : l'arrêt de suppression de ces fonctionnaires a été rendu par la Chambre plusieurs fois.

Conseillers de préfecture et sous-préfets subissent cette période de crise, et restent en place quand même...

Bien qu'il ne soient pas constitués en amicales ou en syndicats, bien qu'ils n'aient jamais exprimé des desiderata concernant leur situation, ils ne s'en font pas. Ils laissent tomber sur eux toutes sortes de critiques, mais ils continuent leur bonhomme de chemin dans la carrière ou d'autres plus jeunes, attendent leur tour d'entrer.

Cette fois-ci le projet déposé contre les conseillers de préfecture sera-t-il voté ? L'exécution suivra-t-elle le vote ?

Nous le répétons, les conseillers de préfecture, et les sous-préfets ne s'insurgent pas contre les Gouvernements et ne font aucune campagne pour défendre leur fonction, parce qu'ils savent que les plus ennuyés par cette suppression seraient les parlementaires eux-mêmes.

L'expérience a été faite : elle a prouvé qu'il était difficile d'espérer cette suppression. C'est si agréable pour un parlementaire de dire : « mon sous-préfet est très chic », ou, dans d'autres circonstances : « Ah ! non ! j'en ai assez de lui, je vais le faire sauter. »

Cet accident se produit assez souvent ; depuis quelques semaines : il y eut une époque en 1896 et 1897, où ces « sauts » furent nombreux.

C'est le risque du métier pour les conseillers de préfecture et les sous-préfets. Ils ne « sautent » pas tous : mais on les oblige à aller respirer un air nouveau, dans une région deshéritée.

L'économie réalisée par la suppression de ces fonctionnaires ne serait pas très importante : mais ajoutée à d'autres économies, cela ferait une jolie somme qui viendrait soulager les contribuables.

Le semaine prochaine nous serons fixés sur le budget de 1925, et à la rentrée des Chambres, quand ce budget sera discuté, nous verrons bien les propositions qui seront faites pour la compression des dépenses !

Mais si on réduit un chapitre du budget pour gonfler un autre chapitre, tant il vaut laisser les choses en l'état, n'est-ce pas ?

LOUIS BONNET.

Le Monument Boursoul

On nous communique :

Le 12 octobre, la ville de St-Céré inaugurerait le monument élevé à la mémoire de Boursoul, inventeur français du téléphone. A cette occasion, il importe non pas seulement de célébrer la pensée d'un savant, mais de la réaliser. Le département du Lot qui jusqu'en 1922 était le dernier des départements français par ordre d'importance du réseau téléphonique, a fait un effort méritoire d'organisation ; des maintenant 2.200 kilomètres de circuits sont établis. Il ne manque plus guère que des abonnés. Au jour où se dressera le buste de Boursoul, il serait bon, il serait nécessaire que de nouveaux abonnés fussent souscrits. Au nom du département et de l'Administration, nous adressons un

pressant et chaleureux appel à ces abonnés tardifs, dans leur intérêt, dans l'intérêt de notre Quercy, pour que nous soyons outillés comme nos voisins, pour que notre système de communication égale celui de nos voisins, pour que la trouvaille de Boursledu bénéficie pleinement à ceux qui vont glorifier son nom.

A. DE MONZIE,
Président du Conseil Général,
Sénateur.

LAFONT,
Directeur des Postes
et des Télégraphes du Lot.

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à M. Guillard, ancien soldat au 7^e d'infanterie : « Excellent brancardier courageux et ayant grand mépris du danger. A été blessé très grièvement pendant qu'il transportait un camarade blessé, le 30 mai 1918, devant Viezzy. »

Commissariat de police

M. Boudier, notre sympathique et dévoué commissaire de police est nommé à Bordeaux.

Depuis que M. Boudier était à Cahors, il avait su s'attirer l'estime de la population par sa bienveillance et son tact.

Les nombreux amis qu'il compte dans notre ville le voient partir avec regret mais ils se réjouissent de l'avancement qu'il obtient.

Nous adressons à M. Boudier nos sincères félicitations.

A quand la fin ?

La question de l'eau semble être à la veille d'être résolue. Après 8 jours d'impatience, de mécontentement, la population cadurcienne et celle de Labarre notamment, ne connaîtront plus le rationnement désagréable et irrégulier, parcimonieux de l'eau de source.

Nous nous gardons bien de dire l'heure, le jour, la semaine de la fin de la crise d'eau ; nous laissons ce soin aux entrepreneurs et ingénieurs.

Mais il faut reconnaître que cette crise d'eau n'incombe à personne de notre ville. Le personnel habituel du service des eaux s'est dépensé sans compter et a exécuté à la lettre les instructions des entrepreneurs.

Ils ne pouvaient pas faire autrement ; il ne leur appartenait pas de trouver le personnel nécessaire, pour activer la marche, la fin des travaux.

Il n'y a qu'à voir, comme nous l'indiquons dans notre dernier numéro, comment se font les travaux de canalisation et comment on comble les tranchées — vrais casse-cous — de la cour de la gare et d'ailleurs.

Dans tous les cas, à l'avenir, on fera bien de prendre des précautions, notamment pour cette question de l'eau qui préoccupe au plus haut point la population et ne pas laisser faire des promesses si elles ne peuvent ou ne doivent pas être tenues par ceux qui sont chargés de l'exécution des travaux.

En principe, ne devrait-on pas terminer un travail avant d'en commencer un autre ? Cela paraît rationnel.

En attendant, encore aujourd'hui mardi, les habitants des immeubles du Boulevard, de la rue Foch à Labarre n'ont pas eu d'eau !

L. B.

Conseil Général du Lot

Séance de lundi matin

Le Conseil Général du Lot s'est réuni lundi matin à 10 heures 1/2 sous la présidence de M. le docteur Gélis, doyen d'âge.

Étaient présents : MM. Gélis, Gayet, Lacaze, Calmels, Filhol, Guilhem, Jardel, Miquel, Pradines, Peindaries, Rouma, Bénech, Ayroles, Larnaudie, Loubet, Laparra, Roussille, Vaissé, de Monzie, Fontanille, Orliac, Bouat, Constant, Clouon, Cambornac, Limes.

M. le Préfet assiste à la séance. En ouvrant la séance, M. le docteur Gélis prononce le discours suivant :

Discours de M. le docteur Gélis

Messieurs et chers Collègues,

C'est avec le plus grand plaisir que je vous adresse à tous mes bien cordiales salutations. Il m'est particulièrement agréable de souhaiter la bienvenue à notre ami le docteur Léon Peindarie, maire de Montcuq et conseiller d'arrondissement depuis longtemps de ce canton. Ses électeurs ont su reconnaître ses nombreux services et ses convictions nettement républicaines en l'envoyant siéger avec une imposante majorité à notre Assemblée départementale. Le Dr Léon Peindarie est un modeste qui s'est toujours effacé devant les autres. C'est ainsi qu'il avait déjà donné tout son concours à son confrère et ami le Dr Valat. Et il a fallu la mort de celui-ci pour que, sur les instances persistantes et renouvelées de ses amis il se décide, à son tour, de représenter le canton de Montcuq au Conseil général. Permettez-moi, Messieurs, de lui adresser mes bien vives félicitations.

Je salue également Monsieur le Préfet, et tiens à lui exprimer tous nos vœux en lui donnant l'assurance qu'il trouvera parmi nous le meilleur accueil républicain. Il peut absolument compter sur nous.

Notre prédécesseur, Monsieur le Préfet, laisse parmi nous des regrets. Il avait su se faire aimer de nous tous, et laisse la réputation d'un administrateur avisé qui s'occupait sérieusement et intelligemment de ses fonctions et de notre département. Nous sommes sûrs de trouver en vous le digne continuateur de M. Brizard.

Messieurs, qu'il me soit permis avant de terminer d'émettre un vœu, qui n'a rien de politique, laissant à d'autres plus éloquents, plus compétents que moi le soin de traiter ces questions. C'est d'organiser dans notre beau département l'Industrie Touristique.

Nous avons dans notre vieux Quercy

tous les éléments nécessaires pour la réalisation de ce projet : Beautés naturelles, Monuments historiques et sites préhistoriques qui nous permettraient de lutter avec succès avec les pays les plus favorisés. Du reste l'affluence des Touristes qui devient de plus en plus nombreuse nous indique la grande source de richesses inconnues jusqu'à ce jour et dont l'exploitation nous permettrait, en nous servant d'un moyen financier de notre Département avec la plus grande confiance.

Et maintenant avant de vous adresser quelques paroles de regrets et de tristesse en évoquant la mémoire de notre collègue et ami le Dr Valat.

Déjà plusieurs de mes collègues et moi-même avons exprimé la peine cruelle et la part considérable que nous prenions dans cette perte.

Nous avons tous su apprécier sa volonté, ses qualités, sa compétence, dans les différentes affaires qu'il a eu à traiter ici. Aussi, je proposerai au prochain Conseil l'élection de votre bureau et de lever la séance pendant 10 minutes en signe de deuil.

Le Conseil procède à l'élection du bureau. Sont élus : Président, M. de Monzie par 18 voix.

Vice-Présidents : MM. Larnaudie, 19 voix et Fontanille, 19 voix. Secrétaire : MM. Jardel 21 voix et Roussille, 20 voix.

Puis, comme l'avait proposé M. le docteur Gélis, la séance est levée en signe de deuil, pieux hommage rendu à la mémoire de M. le docteur Valat.

A 11 heures, la séance est reprise. M. de Monzie prend place au fauteuil présidentiel.

Il excuse M. le Docteur Pezet qui vient d'avoir la douleur de perdre son père, puis il fait l'éloge et salue la mémoire du docteur Valat, ainsi que celle de M. Grillon, ancien préfet du Lot.

Après avoir adressé le salut du Conseil général à M. Brisard, ancien préfet, il souhaite en excellents termes la bienvenue à M. Castanel, le nouveau Préfet du Lot.

M. de Monzie prononce ensuite le discours suivant :

Monsieur le Préfet,

Nous n'avons pas coutume ici de multiplier les congratulations aux gouvernements qui se succèdent, vous ne trouvez dans nos annales aucune trace de ces enthousiasmes départementaux aussi vifs que passagers ou contradictoires dont il est fait état deux fois l'an. Les grands hommes d'hier ne nous ont jamais comptés parmi leurs courtisans. Un certain goût de l'indépendance nous a toujours préservés des génuflexions politiques. Aujourd'hui cependant je manquerais à mon sentiment propre et à celui de mes collègues si je ne saluais pas la renaissance du sentiment français que symbolise dans le monde Edouard Herriot.

On nous imputait depuis 1919 ou depuis 1922 une manière d'impérialisme procédurier. C'est fini. Le monde nous a retrouvés tels que l'histoire nous a connus, dès avant notre Révolution, aimant la paix d'un cœur mystique et la France avec un esprit averti. Le mysticisme des hommes pratiques, que voilà bien une formule dont il convient de ne pas laisser le bénéfice à l'histoire.

Le 11 mai 1919, j'ai tenu le 11 mai ; il parlo à l'ensemble des nations en place de discuter et de discuter avec chacune d'elles. Il est plus occupé des buts que des moyens, nous sommes d'accord.

Dans la mesure où l'assemblée départementale peut concourir à l'œuvre générale, nous sommes prêts à seconder l'effort nécessaire de compression, de réorganisation et de refaçon qui impose une situation financière aggravée d'atermoiements ou d'expédients. C'est ici le grand œuvre, qui ne saurait être l'œuvre ni d'un jour ni d'un homme. Avant tout il faut de l'urgence, il importe de publier l'état des comptes, le montant des dettes, ce que nous montent les dettes, ce que nous coûtent les temps de Catherine de Médicis. Cette nécessité d'un inventaire que je proclamaux en mai dernier ne saurait être éludée par l'adresse et la grâce de M. Clémenceau dont je suis tout le premier à louer les opportunités qualités. Veuillez dire au Gouvernement, Monsieur le Préfet, que les élus républicains du Lot l'encouragent à transporter de la politique extérieure à la politique intérieure les méthodes de franchise d'un homme. Avant tout il faut de l'urgence, il importe de publier l'état des comptes, le montant des dettes, ce que nous montent les dettes, ce que nous coûtent les temps de Catherine de Médicis. Cette nécessité d'un inventaire que je proclamaux en mai dernier ne saurait être éludée par l'adresse et la grâce de M. Clémenceau dont je suis tout le premier à louer les opportunités qualités. Veuillez dire au Gouvernement, Monsieur le Préfet, que les élus républicains du Lot l'encouragent à transporter de la politique extérieure à la politique intérieure les méthodes de franchise d'un homme.

Nous savons bien que l'Allemagne ne payera pas notre prochain budget. Nous voudrions que les prestations obtenues d'elle fussent utilisées par la France comme elles l'ont été par la Yougo-Slavie. Ce serait un inadmissible scandale que, n'ayant point de main-d'œuvre à suffisance et d'outillage économique dans plusieurs régions, notre méseule nous privât d'utiliser ce que malgré tout nous recevrons demain. J'ai inscrit en 1922 la région du Haut-Quercy comme demande de secours. Ma requête, accueillie avec politesse par M. le Trocquer, prend aujourd'hui une forme plus directe et pressante. Qu'on donne à nos colonies africaines le machinisme que l'Allemagne est en état de fournir et au Lot, au Sud-Ouest tout entier, dont le déficit industriel est évident, la main-d'œuvre sans laquelle nous n'accomplirions pas, nous n'osons pas les grands travaux qui sont le salut pour nous : aménagement de la haute et moyenne Dordogne, construction de centrale électrique à Vayrac, répartition de l'électricité dans nos campagnes, percée ferroviaire de notre département. C'est trop ! s'exclameront les professionnels de la stagnation. Non ! Ce programme n'est point excessif pour rendre vie à cette partie de France dont la vie s'en va. L'économie agricole ne se contente plus des conditions rudimentaires du passé. C'est à prendre en charge ou à laisser mourir. Je pose notre revendication à la vie sous forme d'une candidature précise à la liquidation de la guerre. Le Nord et l'Est retrouvent ou retrouveront dans les légitimes réparations dont la collectivité supporte les frais, une plus-value incalculable encore ; nous ne voulons pas être handicapés par l'accomplissement de notre devoir national envers les régions avahies. Les viticulteurs du midi ont été naguère entendus pour de moindres doléances : les producteurs du midi ne doivent pas être délaissés, quand leur cause est devenue cause française et que l'équilibre national est mis en péril par la défaillance du midi.

Tels, sont, Monsieur le Préfet, les vœux, souhaits et suggestions que m'impose mon rôle au Conseil général du Lot.

Nous avons résolu il y a cinq ans de ne plus administrer au jour le jour avec un empirisme aveugle. Nous voulons suivre

la marche de nos destins. Vous connaîtrez bientôt les merveilles du Lot, vous visiterez, je vous en prie, l'église fortifiée de Rudelle. Dans cette église existe une étrange horloge, une horloge qui marque les heures, mais qui n'a pas de cadran. Les habitants apprennent par une sonnerie horaire le système de leur journée. Mais ils ne peuvent pas suivre du regard la fuite des minutes. Nous ne voulons pas travailler sous le régime de l'horloge de Rudelle ; nous voulons être avertis à tout instant du point où nous en sommes ; c'est dans cet esprit que nous vous proposons notre collaboration et que nous vous demandons la vôtre.

Ces considérations générales développées, M. de Monzie évoque la tâche immense qu'il aurait à réaliser dans notre département, tâche dont il saisit mieux l'importance après 20 ans de collaboration au Conseil général du Lot.

« J'ai surtout compris, poursuit-il, dans cette longue suite d'années ce qu'était et ce que valait ce pays et combien sa ruine lente, son dépérissement continu étaient sacrilèges. Les gens casaniers me reprochent de voyager au loin trop volontiers. Que leur importe si j'ai aimé davantage nos paysans en les confrontant avec d'autres visions dans les steppes russes, les plaines hongroises ou les sombres vallées de l'Est-ramadure ! Je crois qu'il faut voir beaucoup pour s'accoutumer à voir. Tout compte fait des visions que j'ai accumulées, j'ai confirmé mes préférences pour ce pays de mon adoption. Il ne s'agit que de l'estimer à sa vraie valeur et de l'y égaler par un effort de notre volonté. »

En terminant, M. de Monzie invite ses collègues à se mettre au travail et les remercie, au nom du bureau du Conseil général, de la nouvelle confiance témoignée.

De vifs applaudissements saluent le discours de M. de Monzie.

M. le Préfet se lève, et remercie en ces termes :

Discours de M. le Préfet

Monsieur le Ministre, Messieurs,

Je n'ai jamais tant envié, qu'aujourd'hui, la superbe éloquence de votre Président, afin de vous remercier, Messieurs, comme je le voudrais de votre charmant accueil ; pour vous dire, Monsieur le Ministre, combien je suis confus des éloges excessifs que vous avez faits de ma personne, combien je vous suis gré de la précieuse collaboration que vous m'avez promise.

Vous si chaud et si cordiale bienvenue double le prix de la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers vous depuis le jour où j'ai posé ma candidature à la Préfecture du Lot. Elle a été patronnée, en effet, par tous les parlementaires de ce département qui ont tous grandement contribué à son succès. Il m'est très agréable de leur en exprimer publiquement, ici, ma profonde gratitude.

Les regrets que vous cause le départ de mon prédécesseur et ami, M. Brisard, les éloges que vous avez faits de lui, les félicitations que vous lui avez adressées pour son bel avancement, me font le plus grand plaisir.

Je m'efforce de suivre ses traces ; je m'efforce de le dépasser. Je sais que la tâche sera lourde. Mais je suis le poids s'alléger parce que j'ai le bon sens de vous trouver à la tête de cette Assemblée. Permettez-moi de saluer, en votre personne, Monsieur le Ministre, l'homme éminent que M. le Président du Conseil vient de désigner pour présider la commission chargée d'étudier les modalités de la reprise des relations entre la France et la Russie ; l'homme d'Etat dont je ne cesse d'admirer la noble intelligence, la merveilleuse érudition, la puissance prodigieuse de travail, l'activité magique.

Ma tâche me semble plus facile parce que j'ai la honneur de rencontrer au sein de ce conseil : le Quercyais, le Lot, le Sénateur M. Fontanille qui s'ingénient, dans deux, à apaiser toutes les difficultés et dont la paternelle bonté est proverbiale ; M. Bouat, député, qui excelle dans les questions économiques et agricoles ; et parce qu'aussi j'ai eu la grande joie de constater qu'ici les compétences sont nombreuses, que chacun de vous s'y est spécialisé dans les questions qui lui sont le plus familières ou pour lesquelles il a une nature affinée et une solution desquelles il apporte une science avérée, une expérience que je ne puis que vous louer.

J'ai reçu, le 21 août, l'ordre de rejoindre immédiatement Cahors. J'y suis arrivé, le même jour, à 22 heures. Depuis je n'y ai que peu séjourné, en raison des opérations des conseils de révision de la classe 1925. Cette tournée de révision m'a permis de faire tout de suite la connaissance de beaucoup d'entre vous, de visiter une partie de votre si pittoresque, si curieux et si ravissant département. Je le connaissais, il est vrai, déjà un peu, et je remercie M. le Ministre d'avoir bien voulu rappeler que, par mes origines, je ne suis pas un étranger pour vous.

Mais je n'ai pas eu le temps matériel d'étudier convenablement les affaires qui vont être soumises à vos délibérations. Aussi je vous demande toute votre indulgence pour cette session. Je n'y serai forcément qu'un témoin muet. Mais je pourrai écouter, m'inspirer des directives qui naîtront de vos débats, et j'espère, malgré la passivité de mes débats, qu'il me sera tout de même très profitable.

Je suis, tout au moins, vous affirmer, dès à présent, que mes collaborateurs et moi nous nous consacrerons sur tout à l'administration préfectorale et communale. Nous nous tiendrons, à cet égard, en contact permanent et tout cordial avec tous les élus du département, des cantons et des communes. Nous ferons tout ce qui sera humainement possible de faire pour que les populations voient, dans l'Administration préfectorale, la collaboration de tous.

Pour arriver à cette fin, nous n'aurons, M. le Ministre, qu'à nous inspirer du programme que vous nous avez exposé tout à l'heure, et à nous consacrer à la réalisation de ce programme.

Aujourd'hui même j'adresserai les principaux passages de votre très remarquable discours au Gouvernement afin qu'il sache quels sont les sentiments du Conseil général du Lot et quels sont ses desirs. Ce qui m'amène à vous dire, Messieurs, que je n'oublierai jamais que je suis ici le représentant du Gouvernement Républicain et qu'à ce titre je dois défendre et faire aimer la République.

Pour la faire aimer, j'estime qu'il est nécessaire et indispensable de faire de bonne administration.

Pour la défendre et la faire progresser, il faut que les républicains soient étroite-

ment unis. C'est ce que je leur ai toujours recommandé. Ici je n'ai pas cette peine. L'union est faite ; elle a triomphé le 11 Mai. Je vous donne l'assurance que tous mes efforts tendront à la maintenir et à la fortifier.

A cette double mission administrative et politique je travaillerai avec une volonté fermée, avec une énergie tenace, avec tout mon cœur.

Messieurs, En terminant, je tiens, au nom de mes collaborateurs et en mon nom personnel, à m'associer respectueusement aux paroles de votre Président devant le deuil qui a frappé le Conseil général en la personne d'un de ses membres les plus distingués : M. le Dr Valat.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 16 h. 1/2, sous la présidence de M. de Monzie.

M. Jardel fait connaître que depuis quelque temps, on trouve beaucoup de vipères dans certaines régions du département, c'est un réel danger pour les troupeaux.

Il demande qu'on vote une prime pour la destruction des vipères.

Renvoyé à la Commission des finances.

M. Jardel indique que les propriétaires ont constaté une épidémie qui provoque des ravages considérables dans la culture des pommes de terre.

Il demande que le directeur des services agricoles soit invité à se rendre dans les régions dévastées pour étudier les mesures à prendre contre cette maladie.

Il en est ainsi décidé.

MM. Bouat, Loubet, Calmels, Gayet déposent le vœu suivant : Le Conseil général du Lot, « Considérant que les Gouvernements espagnol et allemand viennent de conclure un arrangement commercial important,

« Que les vins espagnols sont désormais admis sur le territoire allemand sans limitation d'un contingentement quelconque, au bénéfice de droits qui constituent un avantage substantiel par rapport au tarif allemand de droit commun,

« Que jusqu'au 10 janvier prochain, l'Allemagne est tenue par les articles 264 et suivants du Traité de Versailles, d'étendre aux produits français les avantages de toutes natures qu'elle consent à ceux d'une puissance quelconque,

« Emet le vœu que, par les soins du Gouvernement français les vins français bénéficient désormais des avantages consentis aux vins espagnols par la nouvelle convention et ceci sans aucun contingentement. »

Ce vœu est adopté.

MM. Bouat, Larnaudie, Limes, Calmels déposent le vœu suivant : Le Conseil général du Lot,

« Considérant que le Gouvernement a décidé d'accorder aux militaires en service des permissions agricoles pendant la durée des grands travaux à la campagne,

« Mais considérant que l'horament pour les soldats éloignés de leurs foyers, ce déplacement demeurant à leur charge, est devenu pour eux très onéreux, malgré les réductions faites sur les réseaux, que les familles nécessiteuses ou chargées de famille sont précisément celles qui ont le plus grand besoin de ce concours occasionnel,

« Emet le vœu que des billets gratuits soient délivrés aux militaires rappelés dans leurs foyers pour une permission agricole. »

Adopté.

MM. Bouat, Laparra, Calmels et Constant déposent le vœu suivant : Le Conseil général du Lot,

« Considérant que le vœu de la hausse constante du pain, des mesures doivent être prises par le Gouvernement pour enrayer la hausse artificielle, mais que ces mesures ne doivent en aucune manière atteindre ou gêner la production agricole, alors que le principal remède au mal est, au contraire, de l'encourager pour la rendre plus active et plus féconde,

Emet le vœu :

« Que les Pouvoirs Publics encouragent par tous les moyens la culture du blé et facilitent l'augmentation du rendement par la diminution du prix des engrais, des machines et matières premières nécessaires à l'agriculture et notamment par l'abaissement de leurs frais de transport. »

Adopté.

M. Larnaudie donne communication d'une circulaire du ministre des travaux publics relative à l'application de la loi du 21 août 1923 qui a fixé les conditions d'attribution de subventions de l'Etat aux départements, aux Chambres de commerce et aux communes pour l'organisation et l'exploitation de services publics réguliers de transport par voitures automobiles et à tracteur électrique.

Un vœu d'ensemble sera dressé par l'ingénieur en chef et soumis à la session d'août au Conseil général.

Le même rapporteur propose le rejet d'une demande tendant à la création d'une ligne d'autobus de Payrac à Souillac par le Roc et Lamothe-Fénelon, en raison de l'étroitesse de la route.

Le rejet est approuvé.

Une demande tendant à ce qu'il soit établi entre Conduché et Marcihac en plus du service actuel d'autobus, un deuxième service le soir, après l'arrivée à Conduché des voyageurs venant des deux directions de Cahors et de Capdenac est approuvée pour 6 mois. La dépense s'élevait à 4.500 fr., mais les communes intéressées seront invitées à voter

une subvention pour participer à cette dépense. Adopté.

Le Conseil vote une subvention de 1.374 fr. en faveur de l'autobus de Sauzet à Cahors qui assurera 2 services par semaine, les mercredi et samedi.

Plusieurs demandes de création de lignes sont ajournées.

M. Jardel demande que le Conseil général décide de faire remettre à chaque conseiller général un exemplaire du cahier des charges relatif aux autobus. Il en est ainsi décidé.

M. Gayet propose la suppression du sectionnement électoral dans les communes de Lherm, Labastide-du-Vert et Duravel, en raison du nombre insuffisant des électeurs dans les sections.

Approuvé.

Il propose le maintien du sectionnement dans la commune d'Espagnac-St-Eulalie et le rétablissement du sectionnement dans la commune de Cahors. Adopté.

Il propose de voter le rétablissement du bac de Larroque-des-Arcs : la dépense s'élevait à 9.600 fr., mais la commune paiera une subvention de 4.128 fr. Adopté.

M. Gayet donne communication du tableau de classement général des demandes formées par les communes pour leur venir en aide dans les dépenses de constructions ou d'appropriation scolaires.

Après discussion, la question est ajournée.

Acte est donné de la réponse de la Cie du P. O. à un vœu du Conseil général tendant à la création d'une halte à Frontenac. La Cie répond qu'en raison du petit nombre de voyageurs sur ce point de la ligne, il n'est pas possible de créer cette halte.

La séance est levée à 7 h. 1/4.

Une importante réunion agricole à Cahors

Nous apprenons que le 1^{er} octobre à 13 heures 30, se tiendra à la Maison de l'Agriculture (ancien Evêché) à Cahors, une réunion à laquelle sont conviés tous les dirigeants de groupements agricoles ainsi que les cultivateurs du département.

On jugera de l'importance de cette réunion par les questions qui y seront traitées :

« L'Union centrale des Syndicats des agriculteurs de France et ses services économiques » par M. Zirnheld, Directeur de la Coopérative de l'Union Centrale,

« L'organisation mutualiste de l'Union Centrale » par M. Vuigner, Directeur de ce service.

« Les accidents agricoles et les mutuelles » par M. Meuge, Directeur de la Caisse Centrale accidents de l'Union Centrale.

Une malencontreuse chute

M. Tulet, tonnelier, avenue de Fontenac, faubourg Saint-Georges, fit jeudi dernier, une chute malheureuse dans la rue Clémenceau, en face de la maison de M. Astruc, marchand de fer.

Venant d'acheter des tiges et des plaques de fer, il chargea ces objets sur le épauule afin de les transporter chez lui. En voulant descendre du trottoir, son pied s'engagea dans du treillage et, entraîné par le poids de son fardeau, il tomba durement sur la chaussée.

Les témoins de cet accident relevèrent aussitôt M. Tulet, qui portait de sérieuses contusions à l'épaule et quelques profondes plaies au visage, et le transportèrent chez M. Gayet, pharmacien, où il reçut des soins empressés.

Le blessé put ensuite regagner son domicile.

Arrestation

La police a procédé à l'arrestation de la nommée Constant Maria, épouse Houillé, 29 ans, ancienne bonne au restaurant de la rue de l'Université.

Plainte avait été portée contre elle pour vol, par ses anciens patrons.

Effectivement, à la suite de l'enquête faite par la police, on trouva chez Maria Constant du linge appartenant à Mme Rigal.

Elle a fait des aveux complets et a été écrouée à la prison.

Accident

Dimanche, M. Filhol, le sympathique huissier de Luzech, était en automobile près de Montcuq, lorsque la voiture capota.

M. Filhol a été relevé grièvement blessé. Un de ses amis qui était avec lui dans la voiture n'a eu aucun mal.

Nous formons des vœux pour le prompt rétablissement de M. Filhol.

Tribunal correctionnel

Audience du 20 septembre 1924

VOL DE VOLAILLES

Le nommé Jean Delfau, 22 ans, demeurant à Cabrerets, a volé à M. Décremps, ancien instituteur, demeurant au port de Saint-Cirq, huit têtes de volailles. La mère du délinquant, Eugénie Delfau, 47 ans, est poursuivie pour complicité par recel.

Le tribunal condamne Delfau à un mois de prison, et sa mère à quinze jours de la même peine, en les faisant bénéficier tous les deux de la loi de sursis.

COUPS ET BLESSURES

Un rempaillier de chaises, Jean Sabatié, demeurant rue du Port-Bullier, a porté des coups et fait des blessures à la femme Victoria Des-

sain. Il est condamné par défaut à un mois de prison.

INCENDIE

Eloi Courville, 14 ans, d'Esclauzels, est poursuivi pour avoir incendié une grange. Le tribunal ayant estimé qu'il avait agi sans discernement le relaxe.

CHASSE AUX OISEAUX

Est également relaxé pour avoir agi sans discernement, le jeune Vincent Norbert, demeurant Faubourg Saint-Georges, pour avoir chassé des oiseaux.

Chronique des Théâtres

Nous sommes heureux d'annoncer pour JEUDI 25 SEPTEMBRE une Soirée de Gala donnée au PALAIS DES FÊTES par

Monsieur PINAUD Professeur de Danse

que les Cadurciens n'ont pas oublié et Mademoiselle LILY PINAUD, son élève.

AU PROGRAMME : La Chanson du Printemps (danse par Mlle Lily). La Gigue Américaine, grand succès (danse par M. Pinaud).

Dances mondaines en Espagne superbe numéro sensationnel exécuté en costume Espagnol.

La Liserette présentée pour la première fois au Clarendon Hotel à l'occasion de la fête des Liserés Verts.

Célébre boston : Les Millions d'Arlequin. Chez le Sorcier (ballet magique et costume). Interprétation du Ballet Égyptien de Luigin créé et exécuté cet hiver à la Sorbonne et à la Foire St-Germain.

Le grand succès original et amusant : Les ombres animées. CINÉMA : La Gageure, drame français en 4 parties, et un comique. Grand Orchestre

Malgré l'importance de cette soirée les prix ordinaires des places seront maintenus : 3 fr., 2 fr., 2 fr., 1 fr., 50 c., 1 fr., 1/2 tarif pour les enfants.

Arrondissement de Cahors

St-Denis-Catus

Les sangliers. — Notre commune étant très boisée les sangliers y pullulent et font de grands dégâts.

Mercredi, M. Plassar lieutenant de louveterie, a lancé sa meute. La première sortie, un sanglier a été tué par le piqueur Stanislas et à la deuxième sortie, le piqueur François a tué un sanglier au-dessus du hameau de Flory.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

Des gisements de charbon au Groenland (?)

Le capitaine Mac Mellan, interrogé à New-York au sujet de son exploration au Pôle Nord a déclaré qu'il était certain que le Groenland renferme les plus importants gisements de charbon du monde.

L'EMPRUNT ALLEMAND ET LES ETATS-UNIS

Depuis la signature des accords de Londres, de nombreux financiers allemands se sont rendus aux Etats-Unis pour entamer des conversations ou conclure les pourparlers déjà engagés au sujet des crédits de l'Amérique à l'Allemagne. Les directeurs des principales banques Centrales de virements de l'Allemagne sont arrivés récemment à New-York.

M. Churchill est candidat

M. Winston Churchill a été désigné comme candidat constitutionnel pour la circonscription d'Espind, dans le Comté d'Essex-ouest.

Un formidable trésor traverse New-York

De New-York : La Federal Reserve Bank a effectué le transport à son nouveau siège de 55 milliards de valeurs.

C'est le plus formidable trésor qui ait jamais traversé New-York.

37 autos blindées et armées, servent au transport ; la circulation était arrêtée et des mirraillieuses étaient placées aux extrémités du parcours que surveillaient 300 policiers, armés de carabines et des détectives.

AVIS

De nombreuses personnes nous remercient journellement de l'excellente recette que nous avons publiée, recette qui consiste à faire soi-même, pour 3 fr., un litre d'excellent vin fortifiant, en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. Pharmacie Orliac à Cahors.

ON DEMANDE

POUR CAHORS

Une bonne de 30 à 40 ans Sachant faire cuisine et pouvant laver S'adresser au Bureau du Journal

ON DEMANDE

Un bon ouvrier boulanger

S'adresser au bureau du Journal

Marché aux prunes

Tombebauf, 19 septembre. — Cours du marché : Les 40/5, 300 fr. ; les 50/5, 260 francs ; les 60/5, 230 fr. ; les 70/5, 200 fr. ; les 80/5, 180 fr. ; les 90/5, 150 fr. ; les 100/5, 130 fr. ; les 110/5, 110 fr. ; les 125/5, 100 fr. le tout les 50 kilos.

Vertueil-Agenais, 19 septembre. Apport : 300 quintaux environ. Cours pratiqués :

Les 40-4, 350 à 390 fr. ; 50-4, 280 à 300 fr. ; 60-4, 200 à 220 fr. ; 70-4, 180 à 190 fr. ; 80-4, 170 à 180 fr. ; 90-4, 150 à 160 fr. ; 100-4, 130 à 140 fr. ; 110-4, 110 à 120 fr. ; fretin, 70 à 80 fr., le tout les 50 kilos.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concours départemental et grande exposition à Gourdon. — L'exposition de Gourdon qui doit avoir lieu les 3, 4, 5 et 6 octobre prochain, sous la présidence de M. le Préfet du Lot et des notabilités du département, paraît devoir être très intéressante et attirer une foule nombreuse.

La Commission commerciale fait tous ses efforts pour la réussite de cette manifestation agricole, industrielle et commerciale et tout fait prévoir que ses efforts seront couronnés d'un succès complet.

Dans la section agricole des prix très rémunérateurs viendront encourager nos braves agriculteurs, et les récompenser des soins qu'ils apportent à l'élevage du bétail et à la culture de leurs propriétés.

Des primes seront distribuées aux constructeurs de machines agricoles du département et les engageront à perfectionner encore cette branche si importante de notre industrie nationale.

Les dépositeurs et représentants qui auront su choisir les meilleures marques pour les offrir à la consommation seront également récompensés de leur choix judicieux.

L'exposition industrielle et commerciale promet d'être réussie car de nombreux exposants ont déjà rendu leurs stands pour y exposer les objets divers de toutes sortes qui ne manqueraient pas d'intéresser les visiteurs à qui il sera permis d'entendre des concerts par téléphonie sans fil.

Des conférences seront faites par des orateurs compétents sur des sujets intéressant l'agriculture et l'industrie et viendront augmenter les connaissances de nos travailleurs.

Les fêtes seront encore agrémentées par une fête foraine où l'on trouvera de beaux manèges pour la plus grande joie des enfants.

L'Union musicale Gourdonnaise prépare des concerts que les amateurs de bonne musique sauront apprécier et un bal à grand orchestre qui sera plein d'entrain clôturera la journée du dimanche.

La commission d'organisation rappelle à tous les commerçants et industriels du département qui n'ont pas encore fait leur demande et qui désirent prendre part à l'exposition, qu'ils doivent se faire inscrire sans retard chez M. Lafon, Commissaire général du concours à Cahors, ou chez M. Mayaudon, président de la Commission à Gourdon.

Souillac

Elections municipales du 21 septembre. — Votants, 624. Liste Malvy : Léry, 527 ; Malvy, 526 ; Mazet, 522 ; Gaucher, 502 ; Bladou, 491 ; Duthel, 504 ; Maury, 520 ; Lounardour, 489 ; Couderc, 480 ; Bizac, 453 ; Donnet, 484 ; Bruguille, 477 ; Entraygues, 414 ; Faurel, 412 ; Lasoux, 452 ; Sanfourche, 457. — Voix diverses : Delmas, communiste, 114 ; Grand, communiste, 69 ; Cestaret, communiste, 44.

Vayrac

Foire. — Notre foire du 17 a été peu importante par suite des travaux urgents de la saison.

Voici les cours pratiqués : Bœufs d'attelage, de 4.500 à 6.100 fr. la paire ; vaches grasses, de 180 à 240 fr. les 50 kilos, suivant qualité.

Bouillons d'élevage, de 2.000 à 3.600 fr. la paire ; veaux de boucherie, de 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo.

Agneaux, de 150 à 160 fr. pièce ; porcelets, de 150 à 210 fr. pièce.

Poules grasses, de 3 fr. 50 à 4 fr. ; poulets de grains, de 4 fr. à 4 fr. 50, le tout la livre ; oies, de 25 à 30 fr. pièce ; œufs, 5 fr. la douzaine.

Très peu de blé, vendu de 20 à 22 fr. ; avoine, de 8 à 10 fr. ; fèves, 20 fr. ; pommes de terre, de 8 à 9 fr. ; le tout le carton de 25 litres.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) La co-gérant : M. DAROLLE.

Prayssac

Trouvailles. — Un sac de voyage en cuir jaune, de valeur, contenant beaucoup d'objets, trouvé sur la route numéro 111, a été déposé à la mairie, par M. Charles, entrepreneur de construction à Prayssac.

Sont également déposés à la mairie depuis quelques temps : une somme trouvée par Mlle Marcelle Crouzet, demeurant à Meymes et un sportswomanne contenant une petite somme, trouvé par le jeune Jean Maillat. Félicitations à ces honnêtes personnes.

Echo de la fête des Gabarés. — Les journées des fêtes du populaire quartier de Gabarés furent l'occasion de nombreux divertissements qui attirèrent une foule de visiteurs.

Dans ce lieu de réunion admirable où les amusements sont sans cesse attrayants, chacun trouve le charme et la gaieté.

Si le temps s'était montré maussade à la première fête de la cité, il favorisait d'un soleil radieux les trois journées de la deuxième fête.

Les organisateurs ont bien fait les choses et méritent nos remerciements et félicitations.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Nécrologie. — Dimanche, ont eu lieu les obsèques de M. Pezet, père de M. le Docteur Pezet, maire de Figeac, décédé à son domicile, Boulevard Lahernade, à l'âge de 89 ans. Une foule nombreuse et recueillie l'a accompagné à sa dernière demeure.

C'était un homme très affable et très aimé. C'est un bon républicain qui disparaît.

Nous adressons à M. le Docteur Pezet et à sa famille nos bien sincères condoléances.

Le pont de Capdenac. — Le projet du nouveau pont prévu en ciment armé à voie ascendante et descendant, qui doit remplacer le pont suspendu actuel, a été soumis à l'approbation de l'administration des ponts et chaussées et est accepté en principe. Mais comme l'entrepreneur en construit un de semblable à Lavaur, notre administration a cru sage, avant que les travaux ne commencent, de procéder à une inspection minutieuse de ce travail pour

apporter au pont de Capdenac, le cas échéant, toutes modifications en vue d'une grande solidité, tout en conservant l'esthétique.

Il est à prévoir, néanmoins, que les travaux du pont de Capdenac commenceront au début de l'année 1925.

Accident au chantier. — A Fourmagnac, alors que les ouvriers de l'entreprise Salvage, couvreur à Figeac, allongeaient une échelle à coulisse pour atteindre le faite de la maison d'école, la corde, actionnant la poulie, s'est rompue. La double échelle, en glissant, a projeté à terre l'ouvrier Grissacquel qui, dans sa chute s'est blessé à la cuisse et au côté gauche, incapacité prévue, 15 jours.

A qui la parure ? — M. le commissaire de police a reçu de F. André Aynac, négociant, rue Gambetta, une parure en or qu'il a trouvée sur la voie publique.

Egés de vitesse. — L'arrêté municipal qui prescrivait une allure maxima de 15 kilomètres à l'heure dans la traversée de la ville à tous les véhicules automobiles n'étant pas observé, plusieurs contraventions pour excès de vitesse viennent d'être dressées par M. Dumas commissaire de police et vont faire l'objet de poursuites.

Voilà qui va peut-être refroidir les trop bouillants chauffeurs qui au risque d'écraser les enfants marchent parfois à une allure exagérée sur nos boulevards et dans nos ruelles.

Nouvelle route. — Se ralliant au vœu émis le 3 octobre dernier par le Conseil général du Lot, l'Administration des ponts et chaussées va commencer incessamment la nouvelle route qui joindra le chemin vicinal de Lissac — face les haras — à la route départementale de Ceint-d'Eau.

L'utilité d'une voie nouvelle s'imposait depuis longtemps déjà en raison de l'exiguïté de la rue du Faubourg-d'Anjou, route nationale, où par endroits deux véhicules ne peuvent se croiser, alors que le trafic y est énorme.

En outre, cette jonction va permettre, pour les lots récemment vendus dans le quartier de Clermont, une desserte facile pour l'exploitation des terrains et la construction des immeubles.

A l'instruction. — Plaviel, l'auteur du vol de la bicyclette commis en juin dernier, à Marcihac, chez M. Marceac, maître d'hôtel, va faire l'objet d'un examen mental, le médecin aliéniste dira si le pseudo Dupré Batut, est réellement malade ou s'il simule la folie.

Concert public de la musique « Les artisans réunis ». — Jeudi prochain, 25 septembre, de 20 heures 30 à 21 h. 30, l'harmonie des Artisans réunis de Figeac, donnera sur la place de la Raison, un concert public dont voici le programme :

1° Et Motador, Marche espagnole (adieux) ; 2° Les Sabots de Suzon, Ouverture (Poppy) ; 3° Le retour à la grande Valse (Chablas) ; 4° Mascaraade, air de ballet (Lacomé).

Nota. — En cas de mauvais temps, le concert sera donné sous la Halle.

La foire du 15. — La foire du 15 a été favorisée par le beau temps ; il y a eu beaucoup de monde et il y a eu un foirail bien garni en bétail où il s'est fait des affaires avec une légère hausse sur les bœufs.

Voici les cours pratiqués : Veaux de boucherie, vendus de 5 fr. 75 à 6 fr. le kil. ; gros bœufs de travail, de 5.500 fr. à 6.000 fr. la paire ; vaches, de 3.800 fr. à 4.200 fr. la paire ; houvillons, de 2.000 fr. à 2.800 fr. la paire ; brebis suitées de 150 à 160 fr. la pièce ; agneaux, de 95 à 100 fr. la pièce ; oies d'élevage pour engraisser, de 90 à 100 fr. la paire.

A la halle à la volaille : œufs, de 4 fr. 75 à 5 fr. la douzaine ; poules, 8 fr. le kil. ; poulets, 9 fr. le kil. ; lapins, 4 fr. le kil. ; canards, 8 fr. le kil. ; pigeons, 6 fr. 50 la paire ; fromage du Cantal, 9 fr. et 10 fr. le kil. ; beurre, 12 fr. le kil. En somme bonne foire pour le commerce ; les légumes se sont vendus à des prix rémunérateurs.

Accident. — Mercredi soir, vers 13 heures, une auto de touristes filant à grande allure, débouchait de la rue de la Gare et arrivait au tournant du pont Gambetta pour s'engager sur le quai Legendre. Elle entra en collision avec un cheval de labour qu'une femme amenait non attelé par la bride. Sous ce choc, le cheval s'abattit et l'automobile que conduisait M. C. R., docteur en médecine, à Paris, dut s'arrêter ayant également des dégâts à sa voiture.

Relevé, le cheval n'était pas mort, mais il avait une profonde blessure à la cuisse gauche que dut soigner M. Campagne, médecin-vétérinaire à Figeac.

Ce fait divers vient compléter la longue liste des accidents survenus à ce carrefour.

Il sera certainement un des derniers, car nos édiles se sont émus de la fréquence des accidents à cet endroit et ont sollicité des ponts et chaussées, une solution rapide à ce problème.

Un plan est à l'étude et va être prochainement soumis par cette administration au Conseil général du Lot.

Capdenac-le-Haut

Fête locale. — Les jeunes gens de Capdenac-le-Haut se préparent à célébrer la fête locale de la commune qui a été fixée au samedi 27, dimanche 28, et lundi 29 septembre.

Voici le programme des réjouissances : Samedi 27 septembre : Dans l'après-midi, distribution de bouquets à domicile ; 20 heures, retraite aux flambeaux et tour du bourg en musique.

Dimanche 28 septembre : 6 heures, salves d'artillerie ; tour du bourg en musique ; 8 h. tournée à Vie, au port

et à Capdenac-Gare ; 10 heures grand messe en musique et remise d'une gerbe de fleurs au monument aux morts ; 13 heures, ouverture de la fête foraine ; 14 heures, tour du bourg en musique ; grand bal public sur la pelouse du Saut ; 16 heures, départ d'un superbe ballon « L'Uxello-dunum » ; 17 heures, concert sur la grande place ; 20 heures, brillant feu d'artifice tiré par M. Lacourt ; 21 heures bal public et bataille de confetti sur la grande place.

Lundi 29 septembre : réveil en fanfare, salves d'artillerie et promenade en musique ; tournée dans les villages 14 heures, bal public sur la pelouse du Saut ; 20 heures tour du bourg en musique et bal sur la grande place ; minuit, farandole générale, clôture de la fête, soupe au fromage dans toutes les débits.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers. Des places gratuites seront offertes aux attractions et jeux forains. — Le Comité.

Labathude

Vol de poissons. — On nous annonce que trois jeunes gens de Labathude (arrondissement de Figeac), se sont appropriés la caisse en bois contenant du poisson qu'un meunier avait mis dans le ruisseau de Cardailac dans l'étang de son moulin.

Encouragés par cette bonne aubaine, les trois compagnons apercevant un vol de pigeons, firent feu et en abattirent plusieurs ; mais le meunier M. M... s'en étant aperçu, est venu à Figeac porter plainte à M. le procureur de la République.

M. Sanyère, juge d'instruction fait procéder à une enquête par la gendarmerie de Lacapelle-Marival.

St-Céré

Grandes fêtes locales. — Programme. — Samedi 27 septembre : A 12 heures, sonnerie des cloches ; à 20 heures, brillante retraite aux flambeaux ; à 21 heures, grand bal, place des Robinets, feux d'artifice.

Dimanche 28 septembre. — A 6 heures, réveil en fanfare ; à 7 heures, réception de la société Les Touristes de Brive ; à 8 heures, aubade aux jeunes filles de la classe ; à 10 heures, défilé des sociétés ; à 11 heures, apéritif-concert ; à 12 heures, tour de ville en musique.

A 15 heures, défilé des chars fleuris, précédés par la société Les Touristes de Brive, qui exécuteront un morceau sur les diverses places de la ville. Prix : 1^{er}, 200 fr. ; 2^e, 100 fr. ; 3^e, 50 fr. ; 4^e, 10 fr.

Départ, route d'Aynac, arrivée place Gambetta.

A 17 heures, grand concert par l'Union musicale, place des Robinets.

Programme du concert : Le Lodo-vois lapageur (Christol) ; A ma Miel sérénade (Rigal) ; Sourire d'Avril, valse (Paul André) ; Marche des Musiciens (Gabriel Allier) ; Echos du Midi, mosaïque (Kelsen) ; L'Emulation, ouverture (Canivez).

A 18 heures, tour de ville en musique fête foraine ; à 20 heures, grand bal de nuit place de la République ; bataille de confetti ; à 23 heures, brillants feux d'artifice.

Lundi 29 : A 6 heures, salves d'artillerie ; à 8 heures, tour de ville en musique ; à 8 h. 30, jeux divers sur les places de la ville ; à 9 h. 30, courses pédestres ; à 10 heures, courses à la nage ; à 11 heures, courses canonières de bicyclettes ; 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e, 30 fr. ; 3^e, 20 fr.

A 14 heures, course internationale de bicyclettes ; 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e, 200 fr. ; 3^e, 100 fr. ; 4^e, 50 fr.

A 18 heures, départ d'un ballon ; à 20 heures, tour de ville en musique ; retraite aux flambeaux ; à 22 heures, grand bal, place Gambetta, feux d'artifice, à 23 heures, clôture de la fête par une joyeuse farandole.

Tirage de la tombola le 4 octobre. Le comité ne répond pas des accidents. Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers qui voudront bien assister à ces fêtes qui s'annoncent comme devant être très brillantes.

Feuilleton du « Journal du Lot » 2

LE CRIME DU DOCTEUR

Par J.-H. ROSNY

de l'Académie Goncourt

PREMIERE PARTIE

Il secoua la tête ; un frisson désagréable, une sorte d'onde électrique, parcourait sa poitrine et ses reins. Puis il prit le plus menu des billets, une carte, apportée par un domestique ou un commissionnaire. On le pria de venir dans la soirée, avenue de Marigny, il relut deux fois ; il regardait avec une sorte d'attentisme le nom gravé en lettres fines : Mme Régine Montaux. C'était sa meilleure cliente, une femme très anémique, très nerveuse, qu'un estomac délicat et paresseux ne parvenait pas à nourrir, douce, bonne même, un peu gignarde, avec de courts accès de colère, dont elle se repentait tout de suite. Appelé chez elle à la suite d'un qui-proquo, il avait inspiré confiance, il était devenu le médecin en titre de la dame. Ce n'est d'ailleurs pas à elle que pensait Herbeline, mais à sa fille. Il se demandait souvent si, moins pauvre, il ne l'aurait pas aimée. Elle était, croyait-il, faite tout

entière à son goût. Ces cheveux de cendre blonde, qui frémissaient au moindre geste, ces beaux yeux un peu fixes, mais pleins du plus joli feu gris, cet élégant corps renouveau qui donnait de si nobles inflexions aux robes, oui, il semblait bien qu'il se fût passionné de tout cela. Mais il était comme un prisonnier au fond d'une fosse, pourrissant sur la terre froide, et cette jeune fille libre, entrevue au travers des barreaux, restait aussi lointaine qu'une habitante de Mars. Il présentait pourtant, par sursauts, qu'il aurait pu lui plaire, et justement la pensée lui en vint, tandis qu'il froissait la fragile vélin. Une glace lui renvoya son image. Ce grand torse musculeux promettait des descendants robustes, et le visage, très blanc, quoique nourri d'un sang riche, les yeux bleus glacés, les cheveux frais, vivaces, exquis de souplesse et de santé, mêlaient des reflets fauves à leurs flammes noires. C'était un beau taureau humain, fait pour une longue vie et une lignée nombreuse, et dont la vigueur n'avait rien de brut, aucune forme mal équilibrée, rien non plus de cette flexibilité inquiétante qui fait songer aux singes.

— Oui, fit-il, amer, pourquoi pas ? Que je me maintienne seulement, que je puisse garder des apparences et cette faible veuve me donnerait peut-être bien sa fille !

Mais il savait, sans en pouvoir douter, que, après la faillite, il descen-

drait, pour la mère et pour la fille, dans les castes perdues. Sensibles et généreuses toutes deux, elles avaient un sens de la hiérarchie d'autant plus inébranlable qu'il était plus placide. Elles n'auraient pas plus admis auprès d'elles un homme ruiné qu'elles n'eussent fait gras un vendredi saint.

Herbeline se passa la main sur le front et prit convulsivement une grosse enveloppe carrée où il venait de reconnaître une écriture redoutable. Son cœur battait la chamade : l'ennemi était proche. Et il baissait la tête, involontairement, comme devant quelque formidable projectile.

Enfin, déchantant le pli avec brusquerie, il lut :

« Monsieur,

« Il m'est impossible de vous accorder le renouvellement que vous me demandez par votre honore du 12 courant. Vous devez le reconnaître vous-même : j'ai attendu dans les limites du possible. Depuis deux ans votre dette n'a pas diminué. Je suis décidé à user de mes droits. Si l'effet fin courant n'est pas acquitté à présentation, je prendrai toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de mes intérêts.

« Agréée, je vous prie, l'expression de ma parfaite considération.

« VICTOR-AUG. HOUSSAIS. »

— Il le fera ! s'écria le malheureux en laissant retomber la lettre. C'est une justice à lui rendre, il ne manque jamais à sa parole, pas

plus pour la promesse que pour la menace !... Alors le protêt, le jugement, l'exécution... J'ai un mois, peut-être six semaines pour me sauver... A moins de voler ou de gagner à la loterie, il m'est aussi impossible, en six semaines, de « faire » dix mille francs que d'en faire cent mille !... C'est fini !...

Il se leva lourdement ; il avait perdu toute énergie, il s'abandonnait au sort. Cet abandon même le soulagea, car nous ne souffrons, en somme, que de nos efforts, — la douleur physique même n'est que la lutte des nerfs. Après un regard rapide sur le reste de la correspondance, il entra lentement dans la salle à manger.

La nature l'avait fait friand ; on lui servit une côtelette mal cuite, molle, qui avait un goût de suif et de muse, des pommes de terre qui sentaient le grillon, une mauvesse orange à la chair globuleuse ; enfin, une de ces misérables tasses de café, faites dans un vase glacé, avec de l'eau qui a cessé de bouillir. Certains êtres ressentent, devant des mets mal préparés, une mélancolie extrême. C'est comme un symbole de détresse. Aux heures où tout rate, un mauvais plat prêche de nouvelles misères. Après tout, la même côtelette, vivement « saisie » sur le gril, les pommes de terre bien frites, l'orange ferme et succulente, le café finement moulu, préparé avec de l'eau bouillante, servi dans une tasse chaude, — et ce sinistre dîner devenait une aimable chose.

Guy regardait circuler la bonne à tout faire qui le servait. C'était une pesante fille des champs, distraite, stupide, sans nerfs, sans tact, — un de ces êtres qui font d'immenses mouvements pour réaliser de minuscules besognes. Avec cela, sans ordre, pas de goût et pas d'odorat, un peu sourde... Mais il lui doit six mois de gages, et il n'ose guère lui faire d'observations. Exaspéré, pourtant, par l'horrible café tiède :

— Gertrude, le café doit être fait à l'eau bouillante.

La bonne dirige vers son maître un oeil bleu, vague, brouillé, insondable :

— Monsieur, l'eau a bouilli.

— Oui, Gertrude, reprend doucement Herbeline... Seulement, il ne suffit pas qu'elle ait bouilli. Elle doit bouillir au moment même où vous la versez sur le filtre.

Elle ne comprend pas. Elle ne comprendra jamais. Pour elle, de l'eau qui a bouilli est de l'eau bouillante. Dès que le liquide s'éleve en vagues, elle le retire du feu et se contente de le tenir au chaud. Alors, l'eau est prête. Elle moud le café. Et les deux opérations sont ainsi liées dans un ordre invariable ; il lui est impossible d'en concevoir un autre.

— Ecoutez, reprend patiemment Herbeline... lorsque vous aurez moulu le café, remettez votre eau chaude bouillante... et quand elle bouillira, mais alors seulement, versez sur le filtre...

La bonne écoutait, du même air

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies



Prix: 13.300frs
(prix à Bordeaux)

Supplément de 825frs.
pour les ailes

Fordson

Agriculteurs,
Industriels,

Faites vos travaux plus vite et
plus économiquement
Remplacez hommes et chevaux
par un Fordson

Vous pourrez le voir au travail pendant la semaine de
Motoculture de Versailles du 30 septembre au 5 octobre

Automobiles Ford
33, Boulevard Albert 1^{er}
BORDEAUX

Adressez-vous à l'Agent Ford de votre région qui vous fera,
chez vous, une démonstration pratique.

— Affaires intérieures : Trygée : Les groupes de la Chambre : les républicains socialistes (VIII). — La V^e assemblée de la Société des Nations et le Gouvernement. — Affaires extérieures : Jacques Chastenet : Quand sont coupés les fleurs de rhétorique. — Affaires économiques : Max Hermand : « Coal and power ». — Georges Lafont : Le patrimoine financier de la France en Amérique latine. — Notes et Figures : A. de Bersaucourt : Gibier. — Littérature : André Thérive : Jean Giraudoux par lui-même. — Théâtre : Etienne Rey : « La guitare et le jazz-band ». — Arts et Curiosités : Henri Clouzot : A la recherche du style Second Empire. — Chronique Scientifique : D^r J. Laumonier : Le grand soir. — Questions militaires : Jean Fleuriot : Il y a dix ans : la bataille de l'Oureq. — Mémoires et Documents : Paris en 1815 : Souvenirs de la comtesse Flore de Wrba (suite). 6-9 septembre 1914. — Revue des Revues. — Bourse.

Abonnez-vous à
LA REVUE HEBDOMADAIRE
qui publie dans son numéro du 20 septembre 1924 : « L'épilogue de la Ruhr », par Wladimir d'Ormesson. — « La maison sur le roc » (acte troisième), par Marie Lenéru. — Faut-il croire aux gardiens de la paix ? « Enquête sur la « Société des Nations » (La note à payer) par Henry Ruffin.
France : Un an, 60 fr. ; six mois, 34 fr. ; trois mois, 18 fr. — Etranger : Un an, 75 fr. ; six mois, 40 fr. ; trois mois, 22 fr.
Plan, 8, rue Garancière, Paris. Le numéro : 1 franc.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Rentrée des Vacances
(Septembre-Octobre 1924)
Trains express supplémentaires de Voyageurs (toutes classes)
I. — Entre Angoulême (départ 10 h. 35) et Paris-Austerlitz (arrivée 17 h. 18) du 20 septembre au 5 octobre inclus.
II. — Entre Angoulême (départ 21 h. 54) et Paris-Quai d'Orsay (arrivée 5 h. 07) du 20 septembre (nuit du 20 au 21) au 5 octobre inclus (nuit du 5 au 6).
III. — Entre Périgueux (départ 20 h. 32) et Paris-Austerlitz (arrivée 4 h. 49) du 20 septembre (nuit du 20 au 21) au 5 octobre inclus (nuit du 5 au 6).
IV. — Entre Limoges (départ 12 h. 01) et Paris-Austerlitz (arrivée 18 h. 34) du 6 septembre au 5 octobre inclus.
V. — Entre Rodez (départ 15 h. 45), et Paris-Austerlitz (arrivée 4 h. 49) du 20 septembre (nuit du 20 au 21) au 5 octobre inclus (nuit du 5 au 6).
VI. — Entre Brive (départ 21 h. 10), et Paris-Quai d'Orsay (arrivée 5 h. 20) du 17 août au 10 octobre inclus (nuit du 10 au 11).
VII. — Entre Aurillac (départ 17 h. 24), Neussargues (dép. 17 h. 24) et Paris-Austerlitz (arrivée 4 h. 49) du 20 septembre (nuit du 20 au 21) au 5 octobre inclus (nuit du 5 au 6).
VIII. — Entre Montluçon (départ 13 h. 10) et Paris-Austerlitz (arrivée 18 h. 15) du 20 septembre au 2 octobre inclus.
IX. — Entre Le Croisic (départ 14 h. 25), Nantes (départ 16 h. 50) et

Paris-Quai d'Orsay (arrivée 22 h. 58) du 21 septembre au 5 octobre inclus (1^{er} et 2^e classes seulement de Nantes à Paris).
Ces trains desserviront les principales gares du parcours.
Pour plus amples renseignements consulter les affiches placardées dans les gares.

Relations rapides et directes entre Paris-Quai d'Orsay, Port-Vendres et l'Algérie, Barcelone et l'Espagne.
Depuis le 1^{er} juin 1924, des relations rapides avec Wagon-Lits et voitures directes sont établies entre Paris, Port-Vendres et Barcelone.
Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. 00. — Arrivée à Port-Vendres à 8 h. 32 ; à Barcelone à 12 h. 54 avec emprunt de voitures de luxe sur le parcours Espagne ou à 15 h. 50.
Départ de Port-Vendres pour Alger le dimanche à 11 h. 00 et pour Oran le lundi à 11 h. 00.
Arrivée le lendemain à Alger à 8 h. 00 et à Oran à 16 h. 00.
Billets directs et enregistrement direct des bagages pour Alger, Oran et Barcelone.

EVERITE
COMPOSÉ DE
CIMENT ET DE FIBRES D'AMIANTE
Remplaçant la Tôle ondulée
PLAQUES ONDULÉES
Rouges-Clapiers
CHALET
Panneaux
Ruches-Clapiers
Poulailers
GARAGES
VILLAS
EN VENTE
chez les Marchands de Matériaux,
Quintilliers, etc.
Rept p^r l'arr^t de CAHORS ! COUDERC
NOUAILLAC, 23, r. Fondue H^{te}, CAHORS

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL
et le Corps Médical

Le D^r ORTEL
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N^o 32.
Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

ETUDE
DR
M^r Jules NIEUCEL
Gradué en Droit
Huissier-audencier
Rue du Consulat, à Figeac
Téléph. 23

VENTE
aux
Enchères publiques
DE
100 sacs, issues de blé
d'un poids de 5.000 kil.

Le SAMEDI VINGT-SEPT-SEPTEMBRE 1924, à NEUF HEURES DU MATIN, sur les quais de la gare des marchandises de FIGEAC, il sera procédé d'autorité de justice, et suivant ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Figeac, ayant juridiction commerciale, en date du vingt-sept septembre 1924, enregistrée, par le ministère de Maître J. NIEUCEL, huissier à Figeac, à la vente aux enchères publiques de CINQ MILLE KILOGRAMMES D'ISSUES DE BLÉ, non réclamés dans les délais prescrits et que la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans a été autorisée à faire vendre par l'ordonnance ci-dessus mentionnée.
Il sera perçu 10 % en sus du prix.
J. NIEUCEL.

On demande 40 personnes pour travail chez soi, bon salaire, affaire sérieuse, toute l'année. Ecrire avec timbre A. MARIEN, NOISY-LE-SEC (Seine).

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu	Cours du 12 sept.	Cours du 19 sept.
Fonds d'Etat		
3 .. 3 0/0	54 25	52 80
3 .. 3 0/0 amortissable ..	» »	63 45
3 50 3 1/2 0/0	» »	79 05
5 .. 5 0/0	67 02	66 40
4 .. 4 0/0 1917	56 85	55 40
4 .. 4 0/0 1918	56 55	55 20
5 .. 5 0/0 1920	83 20	81 52
6 .. 6 0/0 1920	79 70	78 82
30 .. B. du Tr. 6 0/0 1922 ..	500	489 25
30 .. B. du Tr. 6 0/0 1923 ..	487 50	484 50
30 .. B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	484 75	482 »
Crédit National		
25 .. 5 0/0 1919	420	415 »
25 .. Obl. 500 5 0/0 1920 ..	429 75	426 »
30 .. Bons 6 0/0 1921	485	485 »
30 .. — décen. 6 0/0 1922 ..	467	467 25
30 .. — décen. 6 0/0 nov. 1923	493 75	490 »
30 .. — 6 0/0 janv. 1923 ..	450	451 75
30 .. — 6 0/0 janv. 1923 ..	465	462 »
Crédit Foncier		
13 .. Communales 1879	430 50	426 »
15 .. — 1880	465	469 »
12 .. — 1891	218	219 »
13 .. — 1892	247	246 »
15 .. — 1899	232	239 »
13 .. — 1906	258	250 »
7 50 — 1912	144	140 50
27 50 — 1920 lib.	364	363 »
32 50 — 1921 lib.	445	440 »
30 .. — 1922 lib.	431	419 »
30 .. — 1922 n. l.	409	409 »
15 .. Foncières 1879 3 0/0 ..	443	443 »
15 .. — 1883 3 0/0	225	226 »
13 .. — 1885 2 60 0/0	243	242 »
14 .. — 1895 2 60 0/0	257 25	251 »
15 .. — 1903 3 0/0	264 50	260 »
7 50 — 1909 3 0/0	147	145 »
17 50 — 1913 3 1/2 0/0	267	267 »
20 .. — 1913 4 0/0	361	360 »
16 50 — 1917 5 1/2 0/0 lib.	230	228 »
Ville de Paris		
20 .. 1865 4 0/0	625	616 »
15 .. 1871 3 0/0	328	330 »
20 .. 1875 4 0/0	400	401 »
20 .. 1876	401 50	402 50
10 .. 1892 2 1/2 0/0	191 50	192 »
10 .. 1894-1896	203	195 »
10 .. 1898 2 0/0	222 75	218 »
10 .. 1899 2 0/0	216	216 »
12 50 1904 2 1/2 0/0	228	237 »
11 .. 1905 2 3/4 0/0	338	335 »
11 .. 1910 2 3/4 0/0	196	202 »
12 .. 1910 3 0/0	202 25	202 75
9 .. 1912 3 0/0	183	179 »
25 .. 1919 lib.	349	345 »
28 75 1921 lib.	453	451 »
30 .. Décennal 1922	485 25	479 »

Chemins de fer

30 .. Est 6 0/0	411	409 »
25 .. Est 5 0/0 1852-54-56 ..	453	444 50
20 .. Est 4 0/0 1912	305	300 »
15 .. Est 3 0/0	308	291 »
15 .. Est 3 0/0 nouveau	270	265 »
12 50 Est 2 1/2 0/0	258	258 »
15 .. Est 3 0/0 Ardennes	269	261 »
30 .. Est 6 0/0 type 1921	361 50	366 »
15 .. P.-L.-M. 3 0/0 1855	271	269 »
30 .. P.-L.-M. 6 0/0	440	396 »
25 .. P.-L.-M. 5 0/0	332	327 »
20 .. P.-L.-M. 4 0/0	307	297 »
15 .. P.-L.-M. fusion 3 0/0 ..	261	261 75
15 .. P.-L.-M. fus. 3 0/0 n.	402	261 »
12 50 P.-L.-M. 2 1/2 0/0	245	242 »
30 .. P.-L.-M. 6 0/0 1921	373	374 50
30 .. Midi 6 0/0	492	393 »
25 .. Midi 5 0/0	343	331 50
20 .. Midi 4 0/0	287	287 »
15 .. Midi 3 0/0	268	265 »
15 .. Midi 3 0/0 nouveau	265	262 »
12 50 Midi 2 1/2 0/0	276	267 »
30 .. Midi 6 0/0 1921	368 75	370 »
30 .. Nord 6 0/0 (Série F)	435	419 »
25 .. Nord 5 0/0 (Série E)	338	331 »
20 .. Nord 4 0/0 (Série D)	325	316 »
15 .. Nord 3 0/0	312	304 »
15 .. Nord 3 0/0 (Louv. S.B.) ..	296	292 »
15 50 Nord 2 1/2 0/0 (S. C.) ..	277	271 »
30 .. Nord 6 0/0 1921	365	356 75
30 .. Orléans 6 0/0	395	389 »
25 .. Orléans 5 0/0	349	332 »
20 .. Orléans 4 0/0	289 50	282 »
15 .. Orléans 3 0/0	292	292 »
15 .. Orléans 3 0/0 1884	265	265 »
12 50 Orléans 2 1/2 0/0 1895 ..	250	246 »
15 .. Orléans G. C. 3 0/0 1895 ..	258	257 »
30 .. Orléans G. C. 6 0/0 1921 ..	366	363 50
15 .. Ouest 3 0/0	286	287 »
15 .. Ouest 3 0/0 nouveau	264 50	262 »
12 50 Ouest 2 1/2 0/0	242	235 »

Société des Transports en Commun
demande : RECEVEURS, libérés du Service Milit., âgés moins de 40 ans ; salaire mensuel : début, 525 Frs. ; après un an, 535 Frs. ; après 2 ans 1/2, 550 Frs. (le salaire augmente progressivement jusqu'à 625 Frs. par mois). Indemnité annuelle 365 Frs. Primes diverses. Indemnités pour charges de famille. Congé de 21 jours payé. Retraite et autres avantages. Ecrire ou se présenter, 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18^e).

Bibliographie

L'OPINION
Journal de la Semaine
Paraissant tous les Vendredis
Sommaire du N^o 66 (Nouvelle série)
Editorial : Le « centre gauche » de M. Borel. — Ce qu'on dit : A Genève. — Du tac au tac. — A propos du centenaire de Louis XVIII. — Comment ne pas attendre à la B. N. — Prières imprévues. — Shaw ne peut plus manger d'asperges. — Les récréations dans les ateliers anglais.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins

ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS